



# Rapport ESG 2024

Article 29 LEC

## Table des matières

I.	Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance.....	4
A.	Résumé de la démarche.....	4
B.	Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte.....	6
C.	Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci.....	6
D.	Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR).....	7
II.	Votes et engagements.....	7
A.	Politique de vote.....	8
B.	Exemple d'engagement initié.....	9

## Introduction

ROCE Capital est une société de gestion de portefeuille qui a été agréée en 2020 par l'AMF pour exercer la gestion d'OPCVM (au sens de la directive n°2009/65/CE). Les encours sous gestion et le total bilan de ROCE Capital, à fin 2024, sont inférieurs à 500 millions d'euros. Par conséquent, le présent rapport se limite aux informations mentionnées au II et au 1° du III de l'article D533-16-1 du Code Monétaire et Financier. Le numéro LEI de ROCE Capital est le 969500JQEJWNLUQCKX50.

**Matthieu Bordeaux Groult, Président de ROCE Capital :** "Chez ROCE Capital, l'investissement responsable est un pilier de notre stratégie. Nous allions une analyse ESG rigoureuse à un engagement actif avec les entreprises que nous détenons en portefeuille pour promouvoir des pratiques durables. Nous soutenons également la recherche contre le cancer pédiatrique, en collaborant avec l'Institut Curie pour financer des projets innovants. Notre mission est de générer des rendements solides pour nos investisseurs à long terme, tout en agissant de manière à rendre fiers nos employés, partenaires et entreprises en portefeuille."

## I. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

### A. Résumé de la démarche

#### a. *Prise en compte des critères ESG*

La société de gestion ROCE Capital est convaincue que l'investissement responsable doit se placer au cœur du métier de gérant d'actifs. En signe de son implication dans la prise en compte des risques et opportunités liés à l'ESG, ROCE Capital a mis en œuvre en 2021 une stratégie d'investissement responsable. En effet, ROCE Capital s'est engagé à respecter sa politique **d'exclusion sectorielle** dont l'objectif est d'exclure tout investissement dans les sociétés :

- Impliquées dans la production, la commercialisation ou le stockage d'armes interdites par des conventions internationales ratifiées par la France (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes biologiques, armes chimiques)
- Du secteur du tabac
- Dont la production d'électricité est générée à partir du charbon

Les listes d'exclusion sectorielles utilisées par ROCE Capital sont mises à jour une fois par an.

ROCE Capital a également implémenté un processus de prise en compte des critères ESG via la mise en place d'une **grille d'analyse ESG**. L'équipe de gestion de ROCE Capital complète l'analyse financière de leurs émetteurs par une analyse extra-financière qualitative. Cette approche ESG permet aux gérants de prendre en compte et de contrôler l'impact des risques de durabilité dans leurs décisions d'investissements.

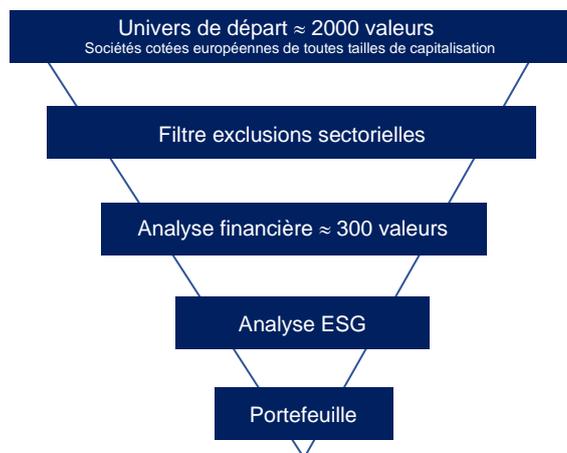
En effet, les fonds intègrent dans leur process de gestion un suivi en continu d'indicateurs de performance ESG sur les piliers Environnemental, Social et de Gouvernance tels que par exemple :

- **Les émissions de gaz à effet de serre Scope 1/2** : cette mesure est essentielle pour diminuer le risque de transition, le risque physique et pour atteindre les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour lutter contre le changement climatique ;
- **La présence de femmes au conseil d'administration** : cet indicateur témoigne de la volonté d'une entreprise à promouvoir la diversité au sein de son équipe dirigeante qui se répercutera dans la prise de décision ;
- **Les signataires du Pacte Mondial des Nations Unies « UN Global Compact »** : cet engagement pousse les sociétés à promouvoir et respecter les Droits de l'Homme à respecter les normes internationales du travail, à lutter contre la corruption et à protéger l'environnement.

Pour consolider l'analyse ESG des émetteurs, ROCE Capital a mis en place **une politique d'engagement et de vote** notamment afin d'encourager les entreprises à améliorer leur gestion des risques de durabilité en adoptant des pratiques plus durables. L'engagement de ROCE Capital est fondé sur plusieurs axes permettant de garantir un suivi des sociétés à travers le dialogue actionnarial, le vote aux assemblées générales, la transparence accrue des informations extra-financières...

L'analyse ESG de ROCE Capital est réalisée par l'équipe de gestion en amont de la phase d'acquisition d'un titre. Cette analyse s'effectue aussi tout au long de la phase de gestion des investissements car

ROCE Capital s'engage à actualiser tous les ans l'ensemble des données ESG de leurs émetteurs afin de garantir le suivi des sociétés en portefeuille.



*Schéma de l'application de la stratégie d'investissement responsable*

L'équipe de gestion de ROCE Capital est convaincue que son rôle est plus efficace lorsqu'il consiste à contribuer à une prise de conscience accrue des questions de durabilité et à la mise en œuvre de changements sur le marché financier. Pour se faire, les gérants dialoguent avec les sociétés et les émetteurs sur la mise en œuvre de leur stratégie d'entreprise, leurs résultats, les risques financiers et non financiers, les plans d'amélioration de leurs engagements environnementaux, sociaux et de gouvernance, leur stratégie de prise en compte des risques de durabilité...

### *b. Aspect philanthropique*

Les fondateurs de ROCE Capital accordent une attention particulière à la lutte contre le cancer chez les enfants. Ils reversent aussi **10% des commissions de surperformance à la recherche contre le cancer de l'enfant**, une cause qui leur tient particulièrement à cœur. Les dirigeants de ROCE Capital ont fait, début 2024, un don de 30,000 euros à l'Institut Curie. Le co-fondateur, Michael Niedzielski, siège aux conseils de Solving Kids' Cancer aux États-Unis et de Solving Childhood Cancer au Royaume-Uni. Dans ce contexte, ils sont aussi très attentifs aux engagements de leurs émetteurs dans la lutte contre le travail des enfants.

ROCE Capital soutient le projet de recherche du Pr Franck Bourdeaut qui en collaboration avec les équipes d'Eliane Piaggio et Joshua Waterfall de l'Institut Curie, étudie une nouvelle approche prometteuse pour traiter une famille de tumeurs agressives.

En utilisant des approches innovantes, l'objet de ce projet est d'identifier des cibles thérapeutiques potentielles non seulement pour ces tumeurs, mais aussi pour d'autres cancers pédiatriques et adultes. Ces recherches pourraient ouvrir la voie à de nouveaux traitements moins invasifs et plus efficaces pour les patients atteints de ces cancers difficiles à traiter.



## B. Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte

ROCE Capital met à disposition des investisseurs les différentes informations réglementaires des fonds (DICI, prospectus, etc.), y compris les informations relatives à la prise en compte des critères ESG pour les fonds concernés.

L'ensemble de nos procédures liées à l'intégration des critères ESG dans notre processus d'investissements sont en libre accès à l'adresse suivante : [www.rocecapital.com](http://www.rocecapital.com).

Politique d'investissement responsable	
Contenu	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Stratégie d'investissement responsable</li> <li>■ Processus d'analyse ESG des émetteurs</li> <li>■ Politique d'exclusion sectorielle</li> </ul>
Fréquence	Annuelle
Canal de diffusion	Site Internet - ROCE Capital

Politique d'engagement et de vote aux assemblées générales	
Contenu	Cadre et procédures mise en place
Fréquence	Annuelle
Canal de diffusion	Site Internet - ROCE Capital

Politique d'intégration des risques de durabilité dans le processus d'investissement	
Contenu	Cadre et procédures mise en place
Fréquence	Annuelle
Canal de diffusion	Site Internet - ROCE Capital

## C. Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci

La société de gestion ROCE Capital est convaincue que l'investissement responsable doit se placer au cœur du métier de gérant d'actifs. Pour initier cette démarche, ROCE Capital a signé les UN PRI (Principles for Responsible Investment) le 6 octobre 2020. Cette initiative lancée par les Nations Unies, repose sur 6 principes dont la mise en œuvre permet aux signataires de contribuer au développement d'un système financier mondial plus durable. Pour ROCE Capital, cela signifie :

1. Prendre en compte les questions ESG dans nos processus décisionnels et d'analyse des investissements ;

2. Être un actionnaire actif et intégrer les questions ESG dans nos politiques en matière d'actionnariat ;
3. Demander, autant que faire se peut, aux entités dans lesquelles nous investissons de faire preuve de transparence concernant les questions ESG ;
4. Favoriser l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs ;
5. Travailler ensemble pour accroître notre efficacité dans l'application des Principes ;
6. Rendre compte individuellement de nos activités et de nos progrès dans l'application des Principes.



À travers cette initiative, ROCE Capital a recours quotidiennement à l'utilisation des informations extra-financières divulguées par ses émetteurs en portefeuille et développe une communication engagée vis-à-vis de ses clients. Le premier reporting annuel de ROCE Capital, exigé dans le cadre des UN PRI, sera disponible en 2023.

En 2021, ROCE Capital a décidé de faire évoluer son processus d'investissement en intégrant à son analyse financière une approche extra-financière fondée sur une analyse ESG, réalisée en interne par l'équipe de gestion.

Cette politique s'applique à l'ensemble des fonds de ROCE Capital depuis janvier 2022.

#### **D. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR)**

Fonds	Classification	Classification SFDR	% total des encours
ROCE Fund	Actions européennes	Article 8	100%

*Données au 31 décembre 2023*

## **II. Votes et engagements**

L'équipe de gestion de ROCE Capital échange fréquemment avec les équipes dirigeantes des entreprises détenues en portefeuille. Cette initiative est au cœur de la stratégie d'investissement responsable de ROCE Capital car elle permet de mieux comprendre la stratégie des entreprises et permet aux gérants de renforcer leurs analyses financières et extra-financières. Cette démarche proactive permet également d'encourager les entreprises à prendre en compte dans leurs activités les risques et opportunités liés à l'ESG afin d'adopter des pratiques responsables à long terme.

En ligne avec sa politique d'investissement responsable et dans l'intérêt de ses porteurs, ROCE Capital porte une attention particulière aux enjeux ESG identifiés lors des analyses internes des entreprises.

Ces enjeux s'articulent autour de 3 niveaux, en ligne avec les convictions de ROCE Capital :

- La transparence des entreprises
- Leurs performances extra-financières

- Leur stratégie en matière de durabilité

Ces échanges peuvent prendre différentes formes via : des rencontres des équipes dirigeantes ou des représentants des sociétés, des questions écrites et des échanges par courriels, des conférences téléphoniques, tout moyen permettant d'établir des échanges constructifs et durables avec les sociétés en portefeuille.

## A. Politique de vote

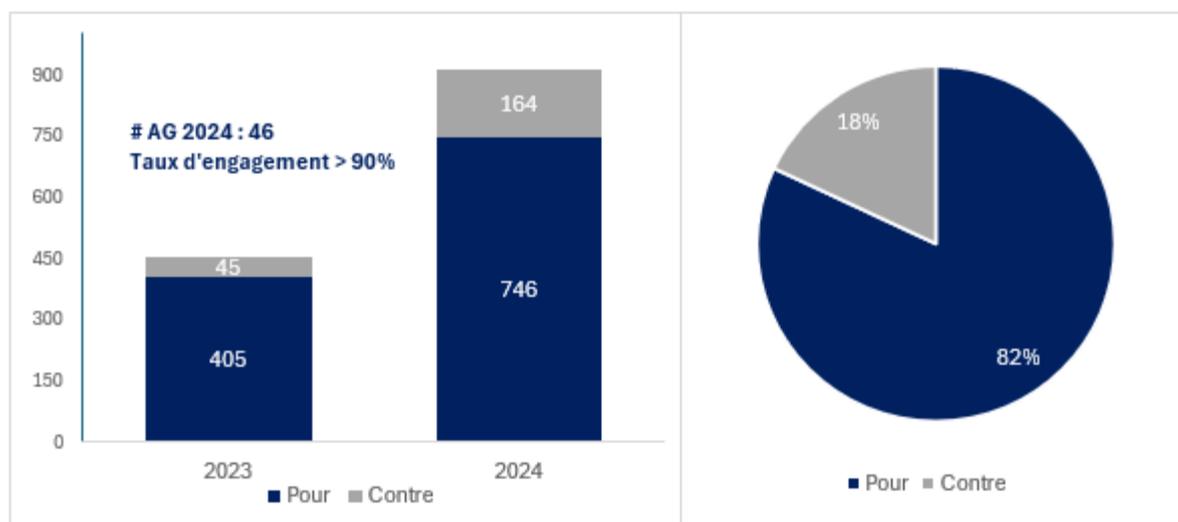
La politique de gestion des portefeuilles de ROCE Capital est fondée sur une analyse financière approfondie des entreprises dans laquelle la société investit. En tant qu'investisseur de long terme, elle intègre également dans ses décisions d'investissement des critères d'analyse extra-financiers, concernant les piliers ESG (Environnemental, Social et de Gouvernance).

La société de gestion a pour objectif d'exercer ses droits de vote sur au moins **90% des entreprises qui composent son portefeuille**, indépendamment du pourcentage de détention (du capital ou des droits de vote) et de son influence sur l'issue du vote.

ROCE Capital a pour principe d'agir dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts, de veiller à ce qu'une transparence existe quant aux informations données aux actionnaires et que ces informations soient communiquées dans des délais suffisants en application du droit de communication de l'actionnaire. L'exercice des droits de vote se fait soit par correspondance soit par une participation physique aux assemblées générales.

En 2024, ROCE Capital a voté lors de 46 assemblées générales distinctes, représentant plus de 90% des assemblées pour lesquelles nous détenons des droits de vote. Ces 46 assemblées générales ont totalisé 903 résolutions, soit une moyenne de 20 résolutions par assemblée.

ROCE Capital a voté « contre » 164 des 910 résolutions soumises au vote, soit un taux d'opposition de 18%, contre 10% en 2023.



Votes pour / contre - Breakdown

Les décisions de vote sont prises par l'équipe de gestion de manière indépendante et systématiquement orientées en faveur des intérêts des actionnaires minoritaires, et donc des actionnaires ou porteurs de parts des OPCVM dont nous assurons la gestion. **Nous rejetterons donc automatiquement toute résolution qui nous semble être de nature à détruire de la valeur pour l'actionnaire.** De ce fait, la majeure partie de nos votes « contre » peuvent être attribués à des résolutions liées structure de capital de la société, notamment celles prévoyant la suspension du droit de souscription des actionnaires.



Proportion de votes défavorables selon les thèmes & Alignement avec le proxy

Nous avons, à plusieurs reprises, exercé nos droits de vote sur certains points controversés et de façon non alignée avec les recommandations du proxy, notamment sur **Astrazeneca**, **FlatexDegiro** et **Swatch Group**.

	Astrazeneca	FlatexDegiro	Swatch Group
Thème	Rémunération : To approve the Directors Remuneration Policy	Général : Dismiss supervisory Board Member Martin Korbmacher	Général : Rémunération, réélection au board etc.
Aligné / Non aligné avec le proxy	Non aligné	Aligné	Non aligné
Justification	<b>Nous avons voté pour cette résolution.</b> Nous pensons que la rémunération du PDG de 1,43 million de livres sterling et un bonus annuel plafonné à 300% ne sont pas irrationnels. En outre, la résolution augmente l'obligation d'actionnariat du PDG et du directeur financier à respectivement 1150% et 650% du salaire de base. Nous sommes favorables à cette résolution qui alignera encore davantage les intérêts de l'équipe de direction sur ceux des actionnaires.	<b>Nous avons voté contre</b> la proposition des actionnaires de révoquer Martin Korbmacher, d'élire Axel Hoerger et d'élire Bernd Foertsch (premier actionnaire de la société) au conseil d'administration. Nous avons eu l'occasion de discuter avec le président Martin Korbmacher et M. Bernd Foertsch afin d'évaluer la position de chaque partie.	<b>Nous avons voté contre à 24 des 27 résolutions présentées par Swatch Group</b> , notamment sur les sujets de réélection au board et d'approuvement des politiques de rémunération. Nous pensons que la politique de communication de Swatch Group n'est pas adéquat (pas de Relation Investisseur, très peu de communication avec le marché).

## B. Exemple d'engagement initié

Depuis mars 2024, ROCE Capital est membre du **FIR** (Forum pour l'Investissement Responsable) et participe à des réunions d'engagement avec d'autres sociétés membres à travers son intégration au **Club SMID**.

Le Forum pour l'Investissement Responsable (FIR) est une association française créée en 2001, qui regroupe des investisseurs, des gestionnaires d'actifs, des universitaires et des experts engagés dans la promotion de l'investissement socialement responsable (ISR). Son objectif principal est de sensibiliser et de mobiliser les acteurs économiques autour de l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissement.



Nous avons notamment participé, en tant qu'investisseur support et au côté d'autres SGP (Crédit Mutuel AM, CDC Croissance, LBPAM, Sycomore AM), à un dialogue sur les thématiques de gouvernance avec le **Groupe SEB**. Nous sommes actionnaire de SEB depuis deux ans.

Lors de la réunion d'engagement avec le Groupe SEB, organisée par le Club SMID du FIR, plusieurs sujets liés à la gouvernance ont été abordés. Les discussions ont porté notamment sur la composition du conseil d'administration, le poids du pacte familial, la transparence des politiques de rémunération,

et le rôle du Président du Conseil. Il a été souligné que la surreprésentation des administrateurs familiaux (50 % du conseil, contre une détention de capital d'un tiers) limite l'indépendance du conseil. Bien que le Groupe SEB ait montré une ouverture au dialogue, des blocages subsistent sur la réduction du poids familial au conseil. Par ailleurs, des progrès sont attendus en matière de transparence sur les rémunérations et sur l'indépendance des administrateurs, avec des échéances clés fixées pour les assemblées générales de 2025 et 2026.